Compte-rendu conseil municipal du 1^{er} juillet 2016

Secrétaires : Christine MAGAUD et Bernard ORIOL

Excusés: Isabelle Delorme

Jean Louis VRAY (pouvoir à Alain Limousin) Didier Pommier (pouvoir à Pierre Crépinge) Sylvain Levet (pouvoir à Cédric Bonhomme)

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2016

Personnel

- Point sur les arrêts de travail :
 - Lucie MOYNE : Arrêt maladie d'une durée de un mois
 - Julie BONNIER : A souhaité stopper sa mission
- Approbation du Document unique (D.U.) :
 - Le Maire présente à l'ensemble des adjoints et conseillers le Document unique mis à jour (pour emplois secrétariat, école (animation et ménage), cuisinier et technique). C'est un tableau d'évaluation des risques professionnels avec réponse adaptée préventive pour les quatre catégories de personnels employés par la Municipalité.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP :
 - L'Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) n'existe plus et sera remplacée par le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Un entretien annuel d'appréciation devra être réalisé avec chaque salarié afin de lui attribuer un nombre de points pour le calcul de sa prime.

Ecole

- Compte rendu du Conseil d'école du 13 juin 2016 :
 - o Le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2016/2017 sera de 160 environ.
 - o Le séjour de la classe transplantée s'est bien déroulé.
 - Le projet « photographie » mené avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet le Château donnera lieu à une exposition.
 - Une randonnée a été organisée sur la Commune de Chenereilles.
 - Besoin de travaux :
- · Enlever l'arbuste qui pousse sur le toit « terrasse »
- Installer une nouvelle boîte aux lettres
- Mise en place de stores sur la façade sud (devis en cours)
- Organisation T.A.P. (Périscolaire) pour l'année 2016/2017 :
 - o Une réunion est à organiser avec les intervenants au début du mois de septembre.
 - o Recherche de nouveaux animateurs : deux pistes sont lancées pour le recrutement d'un magicien et d'un nouveau musicien.
 - o De nouveaux horaires pour les employés municipaux de l'école sont à l'étude.
- Tarifs de la cantine et de la garderie :
 - Les tarifs resteront inchangés pour l'année scolaire 2016/2017.
- Fiche d'inscription pour les enfants d'autres communes :
 - Le Conseil ayant validé la possibilité de scolariser exceptionnellement des enfants de communes voisines (Marols et Chenereilles), il a été établi une fiche d'inscription spécifique. Elle sera signée par les deux maires et les parents de l'enfant scolarisé. La fiche prévoit une scolarisation de l'élève dans sa commune d'origine dès qu'il aura atteint l'âge de 5 ans. Il ne pourra pas effectuer l'intégralité de sa scolarité à l'école de Luriecq. L'accord est donné concernant un enfant de Marols pour qu'il puisse bénéficier d'une scolarisation l'année prochaine.
- Devis pour l'installation de stores à l'école :
 - Projet d'installation de stores de protection contre la chaleur devant les neuf baies vitrées des trois classes orientées plein sud.
 - Un devis de 8 330.22 € H.T est validé mais avant de passer commande de nouveaux devis seront demandées à une ou deux sociétés supplémentaires.

Maison « Boyer »

- Le Diagnostic amiante et plomb a été réalisé par la société Qualiconsult pour un montant de 500 €, nous attendons la réponse pour lancer la consultation des entreprises.
- Une réunion avec les producteurs locaux est fixée au jeudi 7 juillet prochain, un contact a été pris avec l'association « Terre d'envies ».

Communauté de Communes

- Schéma de coopération intercommunale : une délibération est prise.
- Avenir de la Communauté de Communes : plusieurs réunions ont eu lieu avec la Communauté d'agglomération Loire Forez : 12 groupes de travail se réunissent régulièrement pour préparer le prochain rapprochement avec cette structure.

Travaux en cours :

- Compte rendu de la réunion du Canton :
 - o De nouvelles subventions seront versées pour le dossier voirie.
 - Des enveloppes financières pourraient être allouées à chaque commune en fonction de leurs projets.
 - o Les budgets des Départements ont été abordés.
- Compte rendu de la réunion des jurés d'assises : trois électeurs de la commune ont été tirés au sort :
 - o Marie Pierre NIMIS
 - o Edith ORIOL
 - o Gilbert COLOMBIER
- Compte rendu de la réunion du Syndicat intercommunal des eaux de la Citre à la Mare :
 - o Acquisition d'une mini pelle de 2.5 tonnes.
 - o RDV le 24 juin avec les services de la C.A.L.F. pour préparer l'avenir du Syndicat (transfert de la compétence assainissement).
 - o Plusieurs remarques quant à l'étude assainissement.
 - o Divers travaux sur les ouvrages à réaliser et réalisés.
 - Annulation de créances par décision de justice.
 - o Inventaire des réseaux en chlorure de vinyle mis en place avant 1980.
 - o Planning des relevés de compteurs d'eau pour les trois communes
 - o Réunion de la commission finances le 21 juin.
- Diverses demandes d'urbanisme :

Plusieurs projets sont en attente (terrain du Fangeat, terrain Etéocle en centre bourg...)

Questions diverses

- DIA MONIN / BRANCATO : La Mairie ne préempte pas.
- 40 ans du Football club Luriecquois : Animations toute la journée du 2 juillet au stade des Roches.
- Bulletin municipal : Distribution à partir du 9 juillet prochain.
- Fête patronale : elle se déroulera les 23 et 24 juillet avec la participation de plusieurs associations.
- Un concert de musique classique sera donné le 5 août prochain en l'Eglise de Luriecq.
- Compte rendu de l'A.G. de l'A.D.M.R. qui s'est tenue le 23 juin à Luriecq, la Communauté de Communes subventionne cette association pour le portage des repas. Pour 2017, le financement de cette subvention risque de revenir directement aux communes à la suite de la dissolution de la Communauté de Communes.
- Dégradations : plusieurs dégradations ont été constatées à l'école et au city stade. Un poteau d'éclairage public a été cassé par un véhicule en sortie de village.
- Orage de grêle du 28 mai : une déclaration de catastrophe naturelle a été faite en Préfecture.
- Point sur les congés : les salariés de la Commune ont fait connaître leurs souhaits de vacances. Les services resteront assurés pendant la période estivale.